Nations Unies S/PV.7005



Conseil de sécurité

Distr. générale 18 juillet 2013 Français Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7005^e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 18 juillet 2013, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 18 juillet 2013, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7005^e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, par M. Mohamed ibn Chambas, Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour et Chef de la MINUAD.

Les membres du Conseil, M. Chambas et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »



